

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/4/ 37 DOSSIER N°5229	COMMISSION N° 4	CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS
---	----------------------------------	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Subvention 2022 au collège Jules MAROUZEAU pour le fonctionnement du dispositif RELAIS 23

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la convention tripartite relative au dispositif Relais 23 signée le 16 avril 2014,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP08/07/2022/4/37 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention tripartite du 16 avril 2014, d'allouer au collègue Jules MAROUZEAU de Guéret, une subvention de **1 000 €** pour le fonctionnement du dispositif « RELAIS 23 » au titre l'année 2022.
- Dit que cette somme sera imputée au chapitre 9328, article 65738 du budget départemental 2022.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET